

2025/20

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 MAI 2025

Date de la convocation : 15/05/2025 et additif le 20/05/2025

Nbre de membres en exercice	Présents	Absents	Absents ayant donné procuration	Votants
14	8	4	2	10

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 26 mai, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** BAULES J-F - DUBIETZ Ph. – COMMINAL F. - CENEDESE A. - BEAUFOUR A. - SERRUS T. - DELLUC J-L - PAGES DAVOINE C.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Étaient excusés :** DOS REIS P.- VELIN C. - BELMONTE M. – MALBERT D.

**Étaient absents ayant donné procuration :** CAMALET M. (pouvoir à PAGES DAVOINE C.) - HABONNEAU R (pouvoir à BEAUFOUR A.)

M. DELLUC J.L a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR LE PROJET CULTUREL 2025 A LA MJC DE TÉCOU**

- Vu la DELIB 2023/30 – séance du 3 juillet 2023, accordant une subvention d'un montant de 17 000 € pour l'animation et le développement du projet culturel tant que celui-ci était porté par la MJC de Técou, et la proratisation de 5/12<sup>ème</sup>, soit 7083 €,

- Vu la délégation de service public (DELIB 2025/11 – séance du 17 mars 2025) pour la gestion du Hangart (équipements et animation du projet culturel) attribuée à l'association ETCETERA à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025,

- Vu le trop perçu sur subvention 2024,

Monsieur le Maire propose de verser à l'association MJC de Técou une subvention de 1200 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Voix POUR : 10

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ATTRIBUE** à l'association MJC de Técou une subvention de 1200 € pour l'année 2025,

**DIT** que les DELIB 2023/30 et 2023/50 sont désormais caduques,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire,  
Jean-François BAULES

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis DELLUC

  


